

snu - ipp35

unitaires

BULLETIN DE LA SECTION SNU - IPP D'ILLE-ET-VILAINE
 Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC (FSU)
 Fédération Syndicale Unitaire (Enseignement - Éducation - Recherche - Culture)
 Tél. : 02.99.36.88.43.- Fax. : 02.99.36.43.00. - Adresse électronique : snuipp35@wanadoo.fr
 9, Avenue Chardonnet 35000 RENNES

Version électronique PDF

Déposé le 23 Août 2007



SEPTEMBRE
2007

BULLETIN
N°187
Bi-mensuel
Prix : 1,2 €



SOMMAIRE

Éditorial	p. 1
Infos diverses	p. 2
Grilles indiciaires	
Pourquoi se syndiquer?	p. 3
Calendrier	
CAPD	p. 4
Syndicalisation	annexe

Le SNUipp35
sur internet

Visitez notre site

<http://35.snuipp.fr>

L'Éducation nationale pourrait subir, à la rentrée 2008 un retrait de postes inédit. Les chiffres évoqués porteraient sur 1 sur 3, s'ajoutant aux milliers de suppressions de ces dernières années. C'est une nouvelle attaque contre l'École qui marquerait une nouvelle étape dans la dégradation, d'une ampleur jamais atteinte, du service public d'éducation.

Le ministère de l'Éducation Nationale vient de rendre publiques les prévisions nationales d'effectifs d'élèves du premier degré pour les rentrées 2007 et 2008 : les écoles maternelles et élémentaires publiques accueilleront 21.000 élèves supplémentaires en septembre 2007 et 37.200 élèves supplémentaires en septembre 2008.

Les conditions d'encadrement et d'enseignement atteindront un point critique. Les établissements les plus fragiles verront leurs difficultés accrues, les inégalités s'accroîtront. L'offre de formation sera réduite, l'objectif de la réussite de tous les élèves compromis. Les personnels verront leurs conditions de travail se dégrader un peu plus et la précarité s'accroîtra encore.

Face à la dégradation annoncée du service public d'éducation, seule la mobilisation de tous enseignants, parents mais aussi élus locaux autour de leurs communes, pourra faire échec aux réformes annoncées.

Les fédérations de la fonction publique appellent à réunir les conditions d'une mobilisation de grande ampleur dès que possible dans le courant du premier trimestre.

La prochaine rencontre a lieu le 24 août, (après l'envoi du bulletin) .

Le syndicalisme, et particulièrement le SNUipp, trouvera toute sa légitimité dans l'action.

Le SNUipp, avec la FSU, prendra toute sa place, dans le cadre unitaire le plus large possible, pour construire dès la rentrée une mobilisation de grande ampleur.

Le 20 août 2007, Évelyne Forcioli

GRILLES INDICIAIRES - INDEMNITÉS

ÉCHELON	INDICE INSTIT.	INDICE P.E.	INDICE P.E. HORS CLASSE
11	515	658	
10	469	612	
09	441	567	
08	420	531	
07	399	495	783
06	390	467	741
05	383	439	695
04	373	416	642
03	366	395	601
02	357	376	560
01	341	349	495

Heures au titre des collectivités locales

TAUX MAXIMA	SURVEILLANCE CANTINE	ÉTUDES SURVEILLÉES	HEURES D'ENSEIGNEMENT
INSTIT.	10,16€	15,24€	16,93€
INSTIT. EN-COLLEGE	11,17€	16,76€	18,62€
P.E.	11,42€	17,12€	19,03€
P.E. HORS CLASSE	12,56€	18,83€	20,93€

Prestation repas : 1,05 € (plafond de ressources indice brut 548)

La valeur du point d'indice est de
4,534275 € brut mensuel au 01/02/2007

INFOS DIVERSES

INDEMNITÉ DE CHANGEMENT DE RÉSIDENCE

(Cas général d'un couple, avec ou sans enfant)

Cette indemnité est due à **taux plein** si le changement de résidence fait suite à une mutation d'office (suppression de poste, par exemple) ou s'il s'agit d'une promotion de grade (le passage d'un emploi d'adjoint à un emploi de directeur y est assimilé).

L'indemnité est due à **80%** pour tout changement de poste ayant lieu après 5 ans dans la précédente résidence administrative ou après 3 ans, s'il s'agit d'une première mutation.

Elle est également due pour des rapprochements de conjoints appartenant à l'une des trois fonctions publiques.

Mais, il faut être patient car des dossiers d'années précédentes sont encore en instance, le Ministère ne débloquant pas les fonds.

INDEMNITE DE CHARGE ADMINISTRATIVE

Montant identique pour toutes les directions maternelles, élémentaires, spécialisées : 925,44 €. Majoration de 20% quand école en ZEP

INSTALLATION

Chaque Instituteur ou Professeur des Écoles a une nomination officielle avec l'intitulé de son poste.

Il reçoit un arrêté d'affectation avec procès verbal d'installation.

Un exemplaire est à conserver, les autres sont à retourner à leurs destinataires dans les meilleurs délais, ils conditionnent le traitement!

Vous arrivez dans une nouvelle commune :

Informez la Mairie de votre nomination. Faites une demande de logement ou d'I.R.L. si vous êtes Instituteur. Si la Mairie vous propose un logement, vérifiez la conformité de celui-ci.

RECLASSEMENT VALIDATION DE SERVICES

Les collègues titularisés Professeurs des Écoles, qui étaient auparavant titulaires dans la Fonction Publique, peuvent bénéficier d'un reclassement de carrière prenant en compte les années effectuées antérieurement.

Les services effectués en qualité d'auxiliaire peuvent être pris en compte dans l'Ancienneté Générale de Service (A.G.S.), **il faut demander leur validation.**

Vous avez intérêt à déposer votre dossier le plus vite possible, le calcul des cotisations dues en cas de validation se faisant selon **le traitement perçu au moment de la demande.**

Là aussi les retards sont importants.

En règle générale, adressez-vous au SNU-ipp, tenez-le informé de vos démarches ou de vos difficultés.

CALENDRIER ADMINISTRATIF	
Liste non exhaustive des principales échéances administratives relatives au métier. Certaines dates sont nationales, d'autres ne concernent que le département. Elles sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer.	
Septembre	- ajustements de rentrée, affectations - inscription au premier concours interne de Professeur des écoles (épreuves en général en mars) - inscription aux épreuves du CAFIPEMF
Octobre- Novembre	- candidature à un poste de réadaptation - permutations nationales informatisées
Décembre	- recrutement de directeurs d'école de deux classes et plus(demande d'inscription sur la liste d'aptitude) - demandes de congé de formation professionnelle - stage de préparation au diplôme de psychologue scolaire - inscription sur liste d'aptitude directeurs d'établissements spécialisés et écoles d'application - Stage CAPA/SH
Janvier	- promotions
Février	- opérations de carte scolaire
Mars	- demandes de temps partiels
Avril	- demandes d'inscription sur liste d'aptitude au corps de PE
Juin- Juillet	- CAPD 1 ^{ère} phase du mouvement (début juin) - CAPD 2 ^{ème} phase du mouvement (fin juin) - CAPD 3 ^{ème} phase du mouvement (début juillet) - demande d'admission à la retraite (au 1 ^{er} juillet de l'année scolaire précédant le départ)

Allô? Le syndicat KISAITOU? Non Presque, seulement!

C'est une lapalissade, si nous ne répondons pas dans l'instant c'est que nous sommes déjà pris au téléphone, que nous sommes en réunion, ou en visite d'école. Utilisez la messagerie électronique, nous répondons dès que possible, à défaut nous n'avons pas perdu l'usage de la plume.

Vous aurez, cette année, pour interlocuteurs :

Olivier BLANCHARD (mardi)
Véronique BRUNE (à temps très partiel)
Evelyne FORCIOLI (lundi mardi jeudi)
Hugues ROLLAND (lundi vendredi)
Michèle LEGENDRE (jeudi vendredi)
Guislaine DAVID (jeudi)

Le Kisaitou nouveau est arrivé

Vous pouvez le commander à la section:
23 euros pour les syndiqués
30 euros pour les non syndiqués

POURQUOI SE SYNDIQUER ?

Les derniers évènements de la vie politique n'ont pas tardé à retentir sur la fonction publique en général et sur l'Éducation nationale en particulier, suppressions de poste, non remplacement des futurs retraités...

Au niveau départemental aussi, la détermination de l'IA sur des sujets sensibles comme Base-élèves ou les temps partiels, a suscité de nombreuses réactions des collègues du département.

Beaucoup de coups de téléphone, de rencontres à l'IA, lorsque l'actualité s'accélère, l'outil syndical est largement mis à contribution. Et c'est plutôt bon signe !

Mais au-delà d'une écoute attentive de celles et ceux qui consacrent leur temps à répondre aux questions des collègues et à les aider dans leurs démarches, le syndicat c'est d'abord le rassemblement de femmes et d'hommes autour de valeurs communes, prêts à débattre dans toutes les réunions, prêts à défendre les élèves et la profession dans toutes les manifestations.

Aucun acquis n'a surgi du passé par hasard, aucun acquis ne sera à l'abri non plus si nous ne sommes pas en mesure d'établir le rapport de force nécessaire pour contrer les attaques de plus en plus rudes et de plus en plus nombreuses.

Le syndicat, c'est aussi un outil de réflexion sur l'école et sur notre métier, les récents travaux du Congrès du SNUipp à Nevers sont là pour en témoigner.

Mais cela ne doit en aucun cas être seulement l'affaire de quelques uns, le syndicat a besoin de l'adhésion du plus grand nombre pour être efficace et participer à l'édification de projets pour l'École Publique. C'est l'ambition du SNUipp et c'est l'affaire de tous!

***Alors adhérons,
faisons adhérer au SNUipp (FSU)***



Ce qu'il faut savoir : 66% de la cotisation sont déductibles du montant de l'impôt sur le revenu.

Compte-rendu CAPD

CAPD du 25 06 07 :

-Temps partiels

Une partie importante de la CAPD a été consacrée à ce sujet dont un premier compte-rendu a été envoyé dans les écoles (voir ici déclaration du SNUipp en annexe). Pour mémoire, sur les 297 demandes de droit, toutes ont été acceptées, quant aux 321 demandes sur autorisation, elles continuent d'être étudiées en fonction de trois critères, la compatibilité avec l'organisation du service, leur coût pour l'administration et la compatibilité avec le poste lui-même. A ce jour il y aurait 185 accords.

-Postes langues vivantes

La carte des langues est en cours de préparation ; il semble que le nombre de vacataires tourne autour de 6 pour la rentrée 2007 et que l'IA réfléchisse à la façon d'assurer au mieux les éventuels remplacements nécessaires en cours d'année.

-Liste d'aptitude professeurs des écoles

197 possibilités d'inscriptions, seulement 105 candidatures. Toutes ont été inscrites. A noter que le nombre d'instituteurs restait à 299 sur le département (- 11 reçus depuis au concours interne).

La dernière partie de la réunion a été consacrée à la deuxième phase de mouvement et la nomination d'environ 400 collègues restés sans poste à l'issue de la première phase.

A noter enfin l'information par l'IA de sa décision d'ouvrir, avant la rentrée, 5 postes en position d'ouverture conditionnelle depuis mars. Il s'agit de ST Senoux, La Mézière, Montauban de Bgne, St Méén le Gd et Maure de Bgne. Pas de révision anticipée en ce qui concerne les fermetures prononcées, qui devront attendre les instances de rentrée avant de voir leur situation réexaminée.

CAPD du 5 juillet :

Le principal point à l'ordre du jour de cette CAPD était la nomination des PE sortants, selon, comme d'habitude, une liste de postes réservés à l'issue de la première phase de mouvement. Cela concernait cette année 78 collègues au départ. Il faut cependant noter que cette année l'IUFM a prononcé 3 licenciements et 2 prolongations de scolarité dans le seul département d'Ille et Vilaine...

-Inéat-exéat

Situation exceptionnelle cette année, toujours aucune intégration prononcée à ce jour. Pour rappel, les permutations nationales informatisées, gérées au niveau ministériel, ont permis l'entrée de 116 collègues dans le département, pour 50 départs. Ce qui donne d'après les services de l'IA un solde de 6 postes d'enseignants en surnombre, ce qui ne permet pas d'entrevoir la moindre intégration...

Le SNUipp a néanmoins demandé la liste classée des demandes d'Inéat ainsi qu'une attention particulière des situations les plus difficiles, quitte à augmenter le « surnombre », qui n'est toujours pas, rappelons-le, ressenti dans les écoles et dans les remplacements ! Si la logique de l'IA en ce qui concerne les personnels et les élèves n'est adaptée qu'à une logique de crédits, il faudra donc rapidement se mobiliser pour réclamer les postes nécessaires au bon fonctionnement de l'école publique.

-Temps partiels sur autorisation

120 refus affichés à ce jour. Les collègues ont reçu, ou vont bientôt recevoir réponse à leur recours gracieux. Les demandes n'ont d'ailleurs peut-être pas toutes été effectuées, puisqu'on dispose de 2 mois pour effectuer ce genre de recours.

Le SNUipp a demandé à obtenir pour la rentrée la liste de toutes les demandes sur autorisation ainsi que les causes des refus le cas échéant.

Pour les élus à la CAPD, O.Blanchard

3 septembre 2007

CTPD 10H à l'Inspection Académique

Ajustement des mesures de carte scolaire 1er et 2 nd degré.

Il est nécessaire d'adresser vos effectifs aux délégués du personnel du SNUipp pour qu'ils puissent intervenir efficacement.

CAPD après midi

Nomination des personnels (« postes septembre »)